



Conseil
Provincial du
Secteur des
Communications



PAR COURRIEL

Montréal, le 9 janvier 2026

M. Éric Girard
Ministre des Finances
390 boul. Charest Est
Québec (Québec) G1K 3H4

Objet : Demande d'élargissement du *Crédit d'impôt remboursable pour soutenir la presse d'information écrite* aux médias titulaires de licences de radiodiffusion du CRTC

Monsieur le Ministre,

Nous aimerions vous rencontrer, dans le cadre des consultations prébudgétaires en cours, afin de discuter d'une aide fiscale ciblant spécifiquement les médias d'information titulaires de licences de radiodiffusion du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Les stations de radio et de télévision qui offrent de l'information locale, provinciale, nationale et internationale à l'intention des Québécoises et Québécois sont sous une pression financière croissante. La récente suppression de quelque 87 postes dans les salles de nouvelles du Groupe TVA¹ en est la preuve.

Ces compressions surviennent deux ans seulement après une réorganisation majeure ayant déjà mené au licenciement de plus de 500 personnes et six ans après la création du *Crédit d'impôt remboursable pour soutenir la presse d'information écrite*² qui exclut nommément les titulaires de licences du CRTC.

Nous vous avons alors écrit pour vous faire part de nos inquiétudes puisque la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation venait de se pencher sur l'avenir des médias d'information au Québec et constatait que les journaux, bien qu'étant les plus touchés par la crise, n'étaient pas les seuls médias affectés par une baisse des revenus publicitaires mettant en péril leur rentabilité et leur mission d'information³.

¹ Étienne Paré et Richard Dufour, [TVA supprime 87 postes](#), 12 novembre 2025.

² Finances Québec, Bulletin d'information 2019-9, *Crédit d'impôt remboursable pour soutenir la presse d'information écrite*, Québec, 2 octobre 2019.

³ Commission de la Culture et de l'Éducation, [Mandat d'initiative portant sur l'avenir des médias d'information, décembre 2020](#).

La situation s'est détériorée depuis pour la télévision et la radio, alors que les médias écrits ont bénéficié de l'aide non seulement de Québec, mais également d'Ottawa, sous forme de crédits d'impôt.

Nous nous expliquions mal, à l'époque, que les radiodiffuseurs et télédiffuseurs (collectivement, radiodiffuseurs) aient été totalement exclus de l'aide fiscale annoncée par le gouvernement québécois et cette disparité de traitement est toujours difficile à comprendre. En ne ciblant que la presse écrite pour l'attribution de ce crédit d'impôt de 35 % sur la masse salariale, le gouvernement a créé un nouveau désavantage concurrentiel pour les radiodiffuseurs québécois en plus de celui qui les oppose aux géants du Web.

Les crédits d'impôt combinés de Québec et Ottawa permettent en effet aux médias écrits de réduire de façon très substantielle leur masse salariale, alors que les radiodiffuseurs sont dorénavant tout autant, sinon plus, impactés par l'entrée des GAFAM⁴ dans le marché audiovisuel et, plus récemment, dans leur marché publicitaire⁵. Une aide universelle aux médias d'information québécois aurait évité cette disparité qui est d'autant plus importante pour la télévision, un média requérant des équipes plus nombreuses que la presse écrite pour la réalisation de reportages et bulletins de nouvelles.

Les dernières compressions à TVA ont d'ailleurs mené au désespoir certains des journalistes conservant leur emploi puisqu'ils hériteront, dans les prochains jours, des tâches de leurs collègues caméramans licenciés (transport de l'équipement, caméra, montage, transmission et conduite automobile), ce qui leur laissera beaucoup moins de temps pour la recherche et la vérification des faits. Plusieurs de ces personnes ont offert leur démission avant les Fêtes, ce qui a mené certaines stations régionales au bord de la rupture de service.

Or, perdre les nouvelles régionales produites par les stations de télévision de TVA viendrait réduire la diversité de l'information d'intérêt public offerte au Québec et menacer, par le fait même, notre vie démocratique.

Un sondage CROP réalisé pour le compte du CPSC au printemps dernier montre, par ailleurs, que la télévision est – et de loin – le média le plus utilisé par les Québécoises et Québécois pour s'informer, toutes marques confondues. Ainsi, plus de 38 % des 1 500 personnes interrogées ont indiqué la télévision comme source d'information principale, suivie des médias sociaux (14 %), d'Internet (12 %) et de La Presse (12 %).

Quant au CRTC, il a bien commencé à revoir sa réglementation dans la foulée des changements apportés à la *Loi sur la radiodiffusion*, mais aucune des mesures annoncées jusqu'ici ne viendra en aide financièrement aux grands télédiffuseurs. Même si cela était le cas, ces décisions sont toutes en suspens en raison de révisions judiciaires lancées par les GAFAM devant la Cour d'appel fédérale (CAF).

Bref, pour toutes ces raisons, le Conseil provincial du secteur des communications (CPSC) du SCFP-Québec vous demande de créer – dès le prochain budget – une seconde mesure fiscale ciblant spécifiquement toutes les entreprises titulaires d'une licence de radiodiffusion délivrée par le CRTC qui produisent des contenus (bulletins d'informations, nouvelles, reportages, etc.) audios ou audiovisuels originaux diffusés par la voie des ondes ou en ligne.

Ce nouveau crédit d'impôt rendrait l'aide du gouvernement du Québec universelle, rétablissant ainsi une équité fiscale entre toutes les entreprises qui produisent de l'information essentielle pour les citoyennes

⁴ Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft, etc.

⁵ Depuis le 1^{er} novembre 2022. Marc-André Lemieux, [La pub débarque sur Netflix](#), La Presse, 13 octobre 2022.

et citoyens du Québec. Il encouragerait également le maintien d'emplois bien rémunérés chez les radiodiffuseurs et télédiffuseurs en difficulté financière, ce qui contribuerait à notre vie démocratique.

Il nous fera plaisir de discuter davantage des modalités de cette aide fiscale et des résultats de notre sondage avec vous ou votre équipe dans les prochaines semaines. Vous n'avez qu'à vous adresser à madame Nathalie Blais (nblais@scfp.ca) pour convenir d'une date pour cette rencontre.

Dans l'espoir que vous recevrez favorablement notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Brian Leclerc
Président, Conseil provincial du secteur des
communications du SFCP-Québec

Carl Beaudoin
VP Médias, Conseil provincial du secteur des
communications du SFCP-Québec

c. c. : M. Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications